

Saint-Marc

...autrement

1

EXIGER LA PROBITE ET LA TRANSPARENCE

Parce que la confiance ne se décrète pas, elle se mérite, nous transformerons la gestion de notre commune - finie l'opacité, place à l'action municipale en pleine lumière - ouverte, intègre et interactive.



2

VIVRE ET HABITER SAINT-MARC EN TOUTE SECURITE

Parce que la sécurité est notre premier devoir envers vous, nous donnerons la priorité absolue à la protection des Saint-Marcais et de leur environnement contre les risques majeurs.



3

MAÎTRISER L'URBANISME ET PRÉSERVER NOTRE CADRE DE VIE

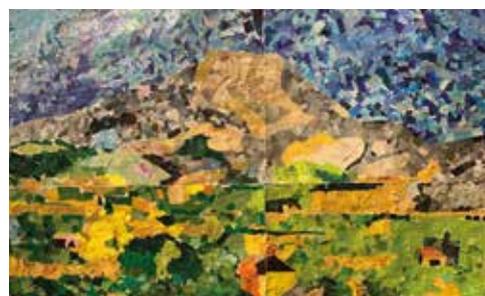
Parce que l'harmonie de Saint-Marc repose sur un juste équilibre, nous concilierons un développement urbain mesuré avec la préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel.



4

CULTURE : RAYONNER ET S'OUVRIR AU MONDE

Parce que la culture est le reflet de notre vitalité, nous accompagnerons la richesse de notre tissu associatif pour faire de Saint-Marc un haut lieu de rencontres et d'échanges culturels.



5

CRÉER UN CŒUR DE VILLAGE ET AMENAGER L'ESPACE POUR MIEUX VIVRE

Parce que le lien social est le ciment d'une collectivité, nous créerons un nouveau centre de vie réunissant services, espace de rencontre moderne ouvert à tous, chaleureux et convivial et pôle santé



I-EXIGER LA PROBITÉ ET LA TRANSPARENCE

Parce que la confiance ne se décrète pas, elle se mérite, nous transformerons la gestion de notre commune - finie l'opacité, place à l'action municipale en pleine lumière - ouverte, intègre et interactive.

1 - Une exigence de probité, l'intérêt général au centre

- Une équipe municipale avec des délégations effectives. Une équipe au sein de laquelle la délibération est pleinement ouverte avant les choix et associant l'opposition.
- Une équipe au service de l'intérêt général et non d'intérêts particuliers : un engagement de chaque élu à l'exemplarité, au respect de l'obligation de probité et à l'interdiction de tout risque de conflit d'intérêts et d'abus. Lors de l'installation du conseil municipal, signature par chaque membre du conseil municipal de la charte de l'élu



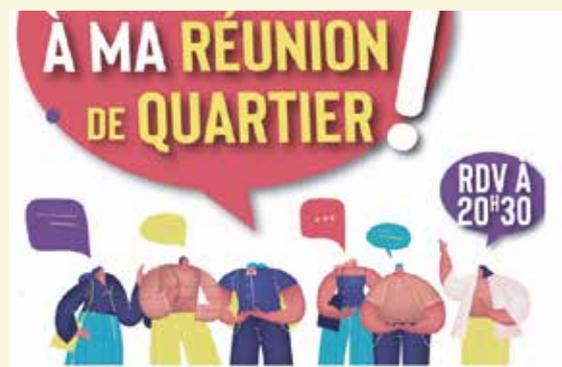
2 - Une transparence totale, finie l'opacité de décisions prises en petit comité

- Création de commissions communales consultatives ouvertes à l'opposition et au public : pour l'urbanisme, pour les finances et pour l'attribution des logements communaux.
- Une lisibilité et une transparence de l'action municipale : mise en ligne des décisions du conseil municipal - démocratie digitale directe : modernisation des systèmes d'information et d'alerte, retransmission en direct des conseils municipaux (possibilité de replay).



3 - Une participation citoyenne, pour les grands projets

- Une démocratie de proximité : : informer et consulter au préalable sur les projets communaux structurants avant la décision du conseil municipal et favoriser l'émergence des Comités d'Intérêt de Quartier (CIQ), interlocuteurs au plus près des besoins locaux.
- Une mairie à l'écoute qui s'engage à répondre à vos questions et ouvre ses portes : guichet d'aide administrative avec mise à disposition d'un micro-ordinateur, enquêtes de satisfactions régulières sur la qualité des services publics communaux ...



4 - Une gestion responsable

- Une gestion financière responsable : engagement ferme de non augmentation des taux de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti sur la durée du mandat. Réalisation d'un audit financier en début de mandat : état des lieux financier transparent rendu public pour fixer le point de départ de notre action.
- Une capacité d'investissement sauvegardée : maîtriser les charges de fonctionnement de la mairie tout en assurant la pérennité de nos traditions et des fêtes Saint-Marcaises, piliers de notre lien social.
- Une implication active dans les instances métropolitaines : participation directe aux processus de décision, demandes de concours financiers à la Métropole (subventions, appels à projets ...)
- Un renforcement des liens avec les partenaires institutionnels et les élus du territoire.



II-VIVRE ET HABITER SAINT-MARC EN TOUTE SECURITE

Parce que la sécurité est notre premier devoir envers vous, nous donnerons la priorité absolue à la protection des Saint-Marçais et de leur environnement contre les risques majeurs.

1 - Protection des habitants et leurs habitations contre le risque incendie - un plan d'action sans précédent - mise en œuvre d'une stratégie globale de prévention et de lutte contre le risque Incendie / PPRIF

- Arrêté du maire de mise en œuvre d'un schéma DECI sur l'ensemble du territoire bâti de la commune
- Lancement d'un schéma directeur des réseaux d'eau (SCP- REPA) afin de s'assurer de leur déploiement pour alimenter les bornes PEI. (renforcement du réseau DFCI sur le chemin de France de 7 à 12 bornes)
- Création et mise en place d'une barrière hydraulique sur la plateau entre la Garenne et la Tour de César
- Doter le hameau des Bonfillons du réseau d'eau brute (SCP)
- Etablissement d'un Plan Pluriannuel d'Investissement dédié à la sécurité incendie
- Formation aux premiers secours, ouverte aux écoliers et aux adultes volontaires en liaison avec les pompiers Ste Victoire
- Exercice annuel par quartier de sécurité incendie avec la participation des pompiers et du CCFF



2 - Préservation et valorisation du massif forestier de la commune : Protéger la forêt, c'est protéger nos maisons

- Une politique volontariste de gestion forestière en partenariat avec l'ONF (forêt communale), avec le CRPF pour la gestion forestière privée et l'accompagnement des particuliers pour prise en charge financière de l'abattage et du débroussaillage (Coopérative forestière/Provence Forêt ou les sociétés Alcina, Enviroforesterie ...)
- Un renforcement de la politique de prévention - promouvoir l'action du CCFF et des pompiers - infos régulières sur le site de la commune, interventions à l'école auprès des plus jeunes, amélioration de la coopération avec le CCFF de Vauvenargues (création d'une fréquence radio commune d'intervention...)

3 - Protection des biens et des personnes : assurer la tranquillité publique par la technologie et la solidarité

- Vidéoprotection 2.0 : révision du parc de caméras actuel (installé en 2016, étendu en 2021 et 2023) et extension du réseau sur les axes principaux et secondaires mal couverts.
- Soutien actif au réseau « Voisins Vigilants » contre les cambriolages, l'isolement et les impondérables du quotidien grâce à un système d'alertes - Mairie Vigilante avec un « élu référent » pour chaque quartier pour assurer un lien direct et réactif.
- Sécurisation des abords de la RD10 en lien avec la direction des Routes du Département 13



4 - Protection des accès et des déplacements en mode doux

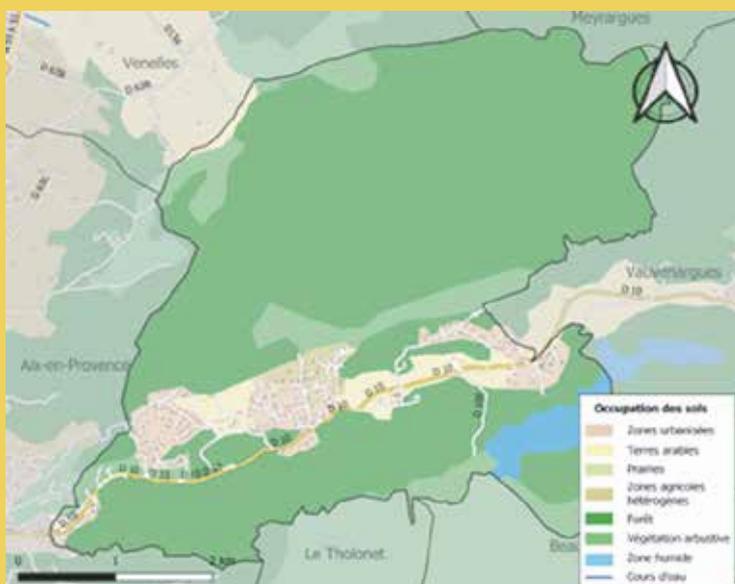
- Création d'une liaison piétonne et cyclable sécurisée (voie verte) : priorité aux travaux sur le tronçon très dangereux de l'entrée du chemin du vallon de Keyrié / chemin de l'Ancienne Auberge jusqu'aux trottoirs menant à Aix.
- Installation d'un plot escamotable au niveau du point d'apport volontaire des Bonfillons pour réguler l'accès des véhicules et préserver la sécurité du hameau.

III-MAÎTRISER L'URBANISME ET PRÉSERVER NOTRE CADRE DE VIE

Parce que l'harmonie de Saint-Marc repose sur un juste équilibre, nous concilierons un développement urbain mesuré avec la préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel.

1 - Protection de nos espaces naturels et agricoles

- S'opposer à l'ouverture de nouvelles zones naturelles à l'urbanisation afin de protéger les terres agricoles et les réservoirs de biodiversité.
- Engager auprès de la Métropole AMP une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour reclasser en zone naturelle tout ou partie des 8 hectares ouverts à l'urbanisation.



2 - Maîtrise de l'identité urbaine Saint Marcaise

- Accompagner une densification mesurée de la zone urbaine en mobilisant les dents creuses identifiées (secteurs du vallon de Keyrié, quartier des Savoyards ...) en évitant leur sur-densification.
- Préserver l'identité architecturale et paysagère du hameau des Bonfillons.
- Veiller à la qualité architecturale des constructions nouvelles et à leur insertion harmonieuse dans le bâti existant.

3 - Garantie d'une totale transparence sur les grands projets d'aménagement

- Extension de l'assainissement collectif : lancement d'une étude de faisabilité complète (analyse : avantages /coût/faisabilité technique). Objectif : garantir la salubrité et la sécurité sanitaire du territoire tout en instaurant une équité de service public entre les habitants soumis aux mêmes charges foncières. Le raccordement au réseau de tout-à-l'égout n'entraînant pas l'automatisme de la constructibilité, les évolutions de zonage relèvent d'une révision du PLUi sous l'égide de la Métropole AMP.



IV-CULTURE : RAYONNER ET S'OUVRIR AU MONDE

Parce que la culture est le reflet de notre vitalité, nous accompagnerons la richesse de notre tissu associatif pour faire de Saint-Marc un haut lieu de rencontres et d'échanges culturels.

1 - Jumelages de la commune avec une ville européenne et/ou une ville américaine aux caractéristiques proches des nôtres (échanges linguistiques et culturels). Les Saint-Marcais seront consultés au préalable



2 - Création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) : une instance dédiée pour impliquer nos jeunes dans les décisions locales et la vie publique.



3 - Création d'un Comité consultatif des associations : espace de dialogue pour mieux coordonner et soutenir les projets associatifs.



4 - Ouverture d'une Artothèque : Lieu d'exposition et de prêt d'œuvres dans un espace convivial près de la bibliothèque pour les expositions d'artistes locaux et l'accueil de nouvelles activités (café philo, conférences-débats).

Rapprochement avec les organisateurs du Festival d'Aix pour leur proposer une déclinaison à Saint-Marc

5 - Soutien logistique et numérique

- Pérennisation de l'aide des services municipaux pour l'organisation matérielle des spectacles et événements.
- Modernisation du site internet permettra un forum culturel interactif : propositions d'expositions, performances, musiques classiques et modernes type électro/house.
- La création du guichet unique en ligne permettra la réservation simplifiée de la salle polyvalente (mariages, fêtes, événements associatifs) et l'accès au fond bibliothécaire (réservation de livres).



V- CRÉER UN CŒUR DE VILLAGE ET AMENAGER L'ESPACE POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Parce que le lien social est le ciment d'une collectivité, nous créons un nouveau centre de vie réunissant services, espace de rencontre moderne ouvert à tous, chaleureux et convivial et pôle santé.

1 - Réorganiser l'impasse de la Fondrière :

- Mise en cohérence des bâtiments existants avec de nouveaux espaces de vie : aménagement de voies de cheminement, de parkings et végétalisation des espaces libres ... et changement de destination du bâtiment libéré par les pompiers. Notre projet cible : création de 6 logements (T2 et T3) conjuguant esthétique, performances énergétiques et confort, dans le respect de l'identité architecturale de Saint-Marc. Ces logements communaux seront proposés en priorité aux Saint Marcais.
- En parallèle, lancement dès mars 2026 d'une large concertation pour ouvrir le projet à vos idées et à d'autres opportunités d'aménagements éventuelles compte tenu des espaces disponibles.



2 - Créer un espace polyvalent offrant de nouveaux services du quotidien :

- Création d'un véritable café avec terrasse, incluant un corner épicerie et boulangerie, idéal pour les échanges ou l'organisation d'événements (anniversaires, moments sportifs et culturels).
- Mise à disposition d'un bloc de consignes (Locker/Relais Colis) avec dépose-minute associé.

3 - Mise à disposition d'un local existant destiné à accueillir des activités médicales ou paramédicales (infirmier (e) – kinésithérapeute ...) avec calendrier d'occupations partagées défini après un appel à projets : mise normes ERP (accessibilité PMR, sanitaires, sécurité incendie).



4 - Enrichir l'offre sportive et de bien-être :

- Mise à l'étude de la construction d'un terrain de paddle et d'un cours de pickleball (tennis léger), accessible à tous petits et grands, facile à jouer et convivial.
- Intégration de nouvelles disciplines de bien-être à la salle de sport (reiki, méditation,...)
- Aménager un parcours santé



5 – Intégrer la transition et la sobriété écologiques à nos bâtiments communaux

- Remplacer les chaudières au fuel par des pompes à chaleur dernières génération.
- Améliorer l'isolation thermique après un bilan énergétique précis.
- Développer l'implantation du photovoltaïque dans le respect des normes de protection du patrimoine du Grand site Sainte-Victoire.



6 - Un cadre d'épanouissement moderne pour les enfants et les familles :

- Modernisation des infrastructures (construction d'un préau, rafraîchissement des classes)
- Optimisation de la cantine pour garantir un repas calme et de qualité.
- Ambition pédagogique : Plan « English First » et programme « École de la Forêt » pour apprendre autrement, au contact de la nature.
- Parcours « Avenir & Entreprises » pour éveiller les vocations dès le plus jeune âge.
- Elargissement des horaires périscolaires pour s'adapter aux rythmes des parents et instauration d'un dialogue permanent entre l' élu à la jeunesse et les délégués des parents d'élèves

7 - Rompre l'isolement et cultiver le lien avec nos séniors

- Réactivation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) lors des pics climatiques (canicule, grand froid) avec visites à domicile d'un employé municipal (et si besoin portage de repas...)
- Mise en place d'un service de portage de livres, CD et films pour que la culture reste accessible à tous. (y compris à l'EPHAD de Collongue)
- Elargir la rencontre annuelle des élus et des séniors de la commune (moment de dialogue direct avec des élus) au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) pour favoriser le partage d'expérience.



8 - Dynamiser les talents avec « Générations Entreprendre » : parce que l'intelligence collective est une force, nous lancerons un cercle économique local d'entraide.

- Mise à disposition d'une salle, logistique et parrainage institutionnel pour un test pilote de 6 mois
- Création d'un « Cercle économique local » : réseau de mentors (actifs et retraités) pour accompagner bénévolement les entrepreneurs et porteurs de projets de la commune.
- Objectif : fixer les talents sur la commune, créer des emplois locaux et moderniser notre image économique.

Avec Patrick Markarian





SOYEZ AU RDV

**VENEZ DÉCOUVRIR
NOTRE PROJET,
VOTRE PRÉSENCE
EST NOTRE FORCE.**

**VIVONS SAINT-MARC
AUTREMENT !**

**Reunion Publique
mardi 10 Mars
18H30
Salle F. Mistral**

→ **Nous contacter & nous suivre**

- ☎ Patrick Markarian 06 67 17 61 67
- ✉ saint.marc.autrement@gmail.com
- 🌐 saint-marc-autrement.org
- f Saint-Marc-autrement
- 📷 [saintmarcautrement](https://www.instagram.com/saintmarcautrement)



Scannez
pour accéder
à notre
site internet

Imprimé par nos soins
Prière de ne pas jeter
sur la voie publique, merci.